

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le 20/09/2022

ID : 003-210301354-20220916-20220916_040-DE

SLOW

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Délibération n°20220912_040

Objet : Location salle polyvalente et gîte : instauration d'une caution « ménage »

Vu l'état dans lequel sont parfois rendus le gîte et la salle des fêtes après une location,
Vu le temps qu'il est demandé à l'agent ou l'élue en charge de leurs locations pour les nettoyer,
Considérant l'existence d'un « forfait ménage » en option (100 €),
Considérant l'existence d'une caution « dégradations » (1 000 €),

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à partir du 1^{er} janvier 2023, d'instaurer une caution « ménage » à 100 € dans les conditions suivantes :

- demandée uniquement si le forfait ménage n'a pas été souscrit
- encaissée si les consignes de restitution n'ont pas été respectées

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

